

République Française

Département de la Meurthe-et-Moselle

DELIBERATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DU SANON

SEANCE DU 11 DÉCEMBRE 2025

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
40	33	33 + 1 pouvoir

Date de convocation
 3 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre à vingt heures, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil communautaire, qui a eu lieu salle de la mairie - Einville, sous la présidence de **Jacques LAVOIL**, Président.

Présents : **ADMANT Véronique, AUBERTEIN Régis, BOYER Fabrice, BRACONOT Jean Charles, CUNY Carole, DREISTADT Christian, DUHAY Florence, FALTOT Francis, FLOECK-BERTHAUD Frédérique, FOUILLOUSE Gérald, GENIN Isabelle, GRAVEL Jean-Luc, HENRY Denis, HINZELIN Alexandra, JACQUEMIN Jean-Pierre, KAISER Rachel, KIRSCH Michèle, LAMY Pascal, LAVOIL Jacques, LEONARD Philippe, LOENTGEN Alain, MALGRAS Patrice, MARCHAL Marie-Laure, MARCHAND Stéphane, PIERRE Pascal, RAGON Christophe, ROME Benjamin, THOUVENIN Christian, TUKKER Leendert, VIVIER Francis, WAGNER René, WAGNER Roland, YONGBLOUTT Fabrice.**

Absents : **GARNIER Chantal, GUILLAUMONT Philippe, MASSEL Laurent, SCULIER Jean-Pol, VILLEMANN Marc, GREILICH Valentine.**

Représentés : **CLAVER Nicole pouvoir donné à RAGON Christophe, BOURDON Didier titulaire de HENRY Denis, GERARDIN Marc titulaire de FOUILLOUSE Gérald, SASSI Georges-Edmond titulaire de ROME Benjamin.**

Madame MARCHAL Marie-Laure a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Déchets - Tarifs de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour l'année 2026
N° de délibération : DEL_2025_073

Vu le règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés ;
 Vu le règlement intérieur de la déchetterie ;
 vu la proposition de grille tarifaire de la commission déchets du 5 novembre 2025 approuvée par les membres du Bureau le 02/12/2025;
 Il est proposé au conseil communautaire de fixer l'ensemble des tarifs concernant la redevance d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2026 comme suit :

	Nombre de personnes par foyer	Volume du bac	Montant annuel part fixe (avec 12 levées incluses) (€ TTC)	Coût unitaire de la part variable, pour les 4 premières levées supplémentaires (€ TTC)	Coût unitaire de la part variable, pour les levées supplémentaires à partir de la 17 ^{ème} levée (incluse) (€ TTC)
Particulier bac individuel ou collectif. Résidence principale	1	120 L	140 €	5,50 €	13 €
	2	120 L	203 €	5,50 €	13 €
	3	240 L	255 €	8 €	17 €
	4	240 L	312 €	8 €	17 €
	5 et +	240 L	348 €	8 €	17 €
Particulier bacs - Résidence secondaire	/	120 L	140 €	5,50 €	13 €

« les 4 premières levées supplémentaires » = levées n°13, 14, 15 et 16
 « Levées supplémentaires à partir de la 17^{ème} levée (incluse) » = levées n° 17, 18, etc...

	Volume du bac	Montant annuel part fixe (avec 12 levées et un passage par quinzaine) (€ HT)	Coût unitaire de la part variable, par levée supplémentaire (€ HT)
Professionnels bacs	80 L	245 €	5 €
	120 L	290 €	7,25 €
	240 L	530 €	14,50 €
	660 L	775 €	14,50 €

TVA à 10%

	Montant annuel (€ HT)
Professionnels - activité tertiaire avec siège au domicile : collecte sélective en porte-à-porte	84 €
Professionnels accès au service : collecte sélective en porte-à-porte et accès déchetterie	96 €

TVA à 10%

Grille tarifaire déchetterie	unité	Professionnels CCPS € HT	Professionnels Hors CCPS* € HT
Végétaux	1/2 m3	6 €	12 €
Bois	1/2 m3	17 €	34 €
Métaux/FERRAILLES	1/2 m3	17 €	34 €
Tout venant (déchet non recyclable)	1/2 m3	30 €	60 €
Gravats (inerte sauf plâtre)	1/2 m3	10 €	20 €
Cartons	1/2 m3	0 €	10 €
Plastique rigide	1/2 m3	29 €	58 €
Huisseries	1/2 m3	75 €	150 €
Plâtre	1/2 m3	80 €	160 €
Déchets bennes éco-organismes	1/2 m3	0 €	0 €
Pneus	à l'unité	3 €	6 €
Déchets dangereux	au litre	6 €	12 €

* Avec une autorisation spéciale délivrée par la CCPS

TVA applicable : 10%

Le conseil communautaire, à l'unanimité des présents, fixe l'ensemble des tarifs concernant la redevance d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2026 tel que présenté ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Affiché le 15 décembre 2025
Jacques LAVOIL,
Président

